

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**

12 mars 2024

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 mars 2024 à 19h30 à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Julie Paradis, Lyndsay Simard, Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard sous la présidence du maire, Bernard Daoust

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

Première période de questions aux citoyens (15 minutes maximum) : 19h31 à 19h40

2024-03-67

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2024

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2024 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2024

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 14 février au 13 mars 2024

3.2 Paiement de factures, décomptes progressifs et autre

3.2.1 Groupe Mécano inc. : paiement du décompte progressif numéro 6 – construction de dispositifs de traitement du fer et du manganèse / projet au sable vert

3.2.2 Acceptation des soumissions et factures dans le cadre du projet « Espace numérique Créathèque »

3.3 Demandes de subventions, financement et autres

- 3.3.1 Club de tennis Les Cèdres : demande de gratuité pour la salle du Croquet
- 3.3.2 Maïka Rousseau : demande de subvention dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite – volet sportif
- 3.4 Projet de déplacement et acquisition d'une fontaine à boire au parc Saint-Féréol : octroi d'une enveloppe budgétaire

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Demandes de dérogations mineures
 - 4.1.1 480, chemin Saint-Féréol (lot 2 046 384) / hauteur pour un garage privé détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation
 - 4.1.2 140, montée Séguin (lot 2 047 666) / distance entre le garage et la maison principale, et empiètement dans la marge avant secondaire
 - 4.1.3 1066-1088, chemin du Fleuve (lot 3 109 573) / nombre de cabanons et superficie
- 4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : 1105-1109, chemin du Fleuve (noyau villageois) / modification de la proposition initiale de la construction d'un ascenseur pour personne à mobilité réduite en cour arrière (lot 2 047 461)

5. Règlements municipaux

- 5.1 Avis de motion – règlement numéro 473-1-2024 modifiant le règlement numéro 473-2021 relatif à l'installation et l'utilisation des compteurs d'eau
- 5.2 Avis de motion - règlement numéro 510-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 45 100\$ relatif au reprofilage des fossés afin de déplacer l'émissaire pluvial de la rue Lalonde
- 5.3 Avis de motion avec dispense de lecture - règlement numéro 511-2024 relatif à la division du territoire de la Municipalité des Cèdres en six districts électoraux
- 5.4 Adoption du projet de règlement numéro 511-2024 relatif à la division du territoire de la Municipalité des Cèdres en six districts électoraux
- 5.5 Avis de motion - règlement numéro 512-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 460 000\$ pour l'achat d'une propriété immobilière

6. Affaires municipales

- 6.1 Nomination des membres du Conseil local du patrimoine

7. Affaires juridiques et greffe

- 7.1 Dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection au Conseil municipal pour l'année se terminant le 31 décembre 2023
- 7.2 Dépôt du rapport portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- 7.3 Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile
- 7.4 Résolution autorisant la signature d'une offre d'achat et l'acte de vente pour l'immeuble sis au 131, rue Valade, Les Cèdres

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Groupe Conseil CHG inc. : proposition de services professionnels pour l'étude des options supplémentaires pour le projet de réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve
- 8.2 Construction et Expertise PG : offre de services professionnels pour une étude géotechnique – chemin Saint-Dominique
- 8.3 Chem Action : achat de deux pompes doseuses pour les postes de distribution du Fleuve et des Chênes
- 8.4 Pompes JP inc. : achat d'un raccord de refoulement (coude de décharge) pour la pompe Flygt au poste de pompage du Fleuve
- 8.5 UBA – Groupe Somavrac : contrat pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 12%
- 8.6 L'Affiche Lettrage & Enseigne : contrat pour la confection d'enseignes de parcs municipaux (phase 2)
- 8.7 Aedifica : offre de services pour un accompagnement professionnel en urbanisme

9. Ressources humaines

- 9.1 Vincent Lefebvre : embauche à titre de conseiller en urbanisme / poste contractuel permanent et à temps plein
- 9.2 Laurence Hamel, embauche à titre de coordonnatrice à la vie culturelle et communications (remplacement de congé de maternité)
- 9.3 Comité de la santé et sécurité au travail : modification des membres
- 9.4 Nomination de chefs d'équipe pour la saison estivale 2024 au Service des travaux publics

10. Loisirs, culture et vie communautaire

- 10.1 Air en Fête : autorisation de signature du protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois
- 10.2 Autorisation de passage :
 - 10.2.1 Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville : demande d'autorisation de passage pour la Randonnée du Souvenir Thierry Leroux
 - 10.2.2 V.I.V.R.E. & Grandir Autrement : marche pour l'autisme 2024
 - 10.2.3 Vélo Québec évènements : Le Weed-End pour combattre le cancer

11. Service de sécurité incendie

- 11.1 Rapport d'activité annuel sur le schéma de couverture de risque en incendie pour l'exercice 2023 et projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie
- 11.2 Programme de prévention incendie du Service de sécurité incendie de Les Cèdres en raison de l'imputabilité municipale des actions prescrites au schéma de couverture de risque en sécurité incendie

12. Services techniques et infrastructures

Aucun point

13. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2024-03-68 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2024-03-69 Acceptation des comptes du 14 février au 13 mars 2024

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve le paiement des comptes du 14 février au 13 mars 2024 inscrit au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	2 146 974.79\$
▪ Salaires versés – paies numéros 5 à 8 -2024	254 379.99 \$
▪ Contribution de l'employeur	56 840.27 \$

QUE le Conseil municipal autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-70 Groupe Mécano inc. : paiement du décompte progressif numéro 6 – construction de dispositifs de traitement du fer et du manganèse / projet au sable vert
Projet numéro 2021-600-05

ATTENDU la résolution numéro 2022-12-532 octroyant à Groupe Mécano inc. le contrat pour la construction de dispositifs de traitement du fer et du manganèse / projet au sable vert ;

ATTENDU le dépôt et l'approbation du décompte progressif numéro 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2023 ;

ATTENDU l'approbation de paiement dûment signée par les parties ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 6 au montant de 1 291 010.28\$ (taxes en sus) à Groupe Mécano inc. relatif au contrat pour la construction de dispositifs de traitement du fer et du manganèse / projet au sable vert ;

QU'une retenue contractuelle de 10% au montant de 143 445.59\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 491-2022 (financement à long terme d'activités d'investissements) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-71

Acceptation des soumissions et factures dans le cadre du projet « Espace numérique Créathèque » Projet numéro 2023-800-04

ATTENDU la confirmation d'une aide financière au Programme aide aux immobilisations – volet 2 pour la réalisation du projet Espace numérique créathèque ;

ATTENDU QUE cette aide financière correspond à 50% des dépenses admissibles au Programme d'aide aux immobilisations ;

ATTENDU QUE la date limite pour la reddition de compte est le 31 mars 2024 ;

ATTENDU la réception des soumissions et factures suivantes au montant total arrondi de 19 815.05\$ (taxes incluses) :

ÉQUIPEMENTS	FOURNISSEUR	Coût
Imprimante 3D	Voxel factory	4 840.00 \$
Matériaux et accessoires	Voxel factory	340.20 \$
Achat presse chauffante	Solution graphique inc	1 806.40 \$
Tablette graphique	Huion	1 999.00 \$
Achat découpeuse Rolland	Solution graphique inc	2 707.50 \$
Robot Ozobot	Brault et Bouthiller	244.95 \$
Ordinateur/écrans puissant gaming	Ited inc.	1 900.00 \$
MOBILIERS		
Établi à hauteur réglable 48 x 30 po.	Libraire Boyer	1 770.00 \$
Établi modulaire à tiroirs 60 x 30 po.	Libraire Boyer	2 139.00 \$

Support d'atelier fixe 24 x 24 po	Librairie Boyer	483.00 \$
Table de formation « Together »	Librairie Boyer	1 585.00 \$

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER les soumissions et factures relatives à la réalisation du projet Espace numérique créathèque au montant total arrondi de 19 815.05\$ (taxes incluses), tel qu'il appert au tableau ci-haut indiqué.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-72

Club de tennis Les Cèdres : demande de gratuité pour la salle du Croquet

ATTENDU la demande de commandite du Club de tennis Les Cèdres afin de bénéficier gratuitement de la salle du Croquet au Pavillon des bénévoles pour la soirée de clôture de leur saison 2024 qui se déroulera le 21 septembre prochain;

ATTENDU la volonté de soutenir les activités sportives et communautaires de Les Cèdres;

ATTENDU QUE le Service des loisirs est favorable à la gratuité de la salle du Croquet et que celle-ci est présentement disponible ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE VERSER une commandite au montant de 195.46\$ (taxes incluses) au Club de tennis Les Cèdres afin de soutenir le coût de location de la salle du Croquet pour leur évènement du 21 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-73 Maïka Rousseau : demande de subvention dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Maïka Rousseau, membre de l'équipe des Flyers All Starz de Pierrefonds;

ATTENDU QUE Maïka Rousseau participera à la compétition Worlds Face-Off qui se déroulera le 12 avril 2024 à Niagara Falls, Ontario;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE VERSER une subvention de 250\$ à Maïka Rousseau conformément à la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-74 Projet de déplacement et acquisition d'une fontaine à boire au parc Saint-Féréol : octroi d'une enveloppe budgétaire

ATTENDU le bris de la fontaine à boire au parc Saint-Féréol;

ATTENDU QUE les conduits existants sont désuets et doivent être remplacés ;

ATTENDU QU'une relocalisation de la fontaine est prévue afin de diminuer les coûts ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir un accès à l'eau pour les utilisateurs du parc ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER une enveloppe budgétaire au montant de 13 000\$ (taxes en sus) pour procéder à la relocalisation et à l'achat d'une nouvelle fontaine à boire au parc Saint-Féréol.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-75 480, chemin Saint-Féréol (lot 2 046 384) / hauteur pour un garage privé détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage détaché de 5,50 mètres de hauteur alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite à 5 mètres la hauteur maximale permise pour un garage détaché;

ATTENDU les recommandations unanimes des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 19 février 2024;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 26 février 2024 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

La conseillère, Julie Paradis, propose une demande de vote :

<i>Michel Proulx : pour</i>	<i>Marcel Guérin : contre</i>
<i>Loïc Dewavrin : pour</i>	<i>Jacques Bouchard : pour</i>
<i>Lyndsay Simard : pour</i>	<i>Julie Paradis : pour</i>

Résultat : 1 contre et 5 pour

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 480, chemin Saint-Féréol (lot 2 046 384) visant à permettre la construction d'un garage détaché de 5,50 mètres de hauteur alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite à 5 mètres la hauteur maximale permise pour un garage détaché.

Adopté sur division

2024-03-76 140, montée Séguin (lot 2 047 666) / distance entre le garage et la maison principale, et empiètement dans la marge avant secondaire
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à :

- 1) Permettre un écart par rapport à la distance minimale requise entre un garage et la maison principale, en réduisant cette distance à 2,3 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit un minimum de 3 mètres;

2) Autoriser une marge avant de 3,2 mètres représentant un empiètement de 4,42 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 7,62 mètres;

ATTENDU les recommandations unanimes des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 19 février 2024;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 26 février 2024 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 140, montée Séguin (lot 2 047 666) visant à 1) permettre un écart par rapport à la distance minimale requise entre un garage et la maison principale, en réduisant cette distance à 2,3 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit un minimum de 3 mètres; 2) autoriser une marge avant de 3,2 mètres, représentant un empiètement de 4,42 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 7,62 mètres.

Adopté à l'unanimité

2024-03-77 1066-1088, chemin du Fleuve (lot 3 109 573) / nombre de cabanons et superficie
Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser l'ajout de deux bâtiments accessoires d'une superficie de 5.57 m² chacun pour un total de douze cabanons, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit deux bâtiments accessoires avec une superficie totale maximale de 48 m²;

ATTENDU les recommandations unanimes des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 19 février 2024;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 26 février 2024 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 1066-1088, chemin du Fleuve (lot 3 109 573) visant à autoriser l'ajout de deux bâtiments accessoires d'une superficie de 5.57 m² chacun pour un total de douze cabanons au 1066-1088, chemin du Fleuve, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit deux bâtiments accessoires avec une superficie totale maximale de 48 m².

Adopté à l'unanimité

2024-03-78 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : 1105-1109, chemin du Fleuve (noyau villageois) / modification de la proposition initiale de la construction d'un ascenseur pour personne à mobilité réduite en cour arrière (lot 2 047 461)

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement l'acceptation du PIIA lors de leur réunion du 19 février 2024;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'esquisse déposée avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de PIIA déposée pour la propriété suivante :

Adresse	Nature de la demande	Décision
1105-1109, chemin du Fleuve	Construction d'un ascenseur pour personne à mobilité réduite en cour arrière	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2024-03-79 Avis de motion – règlement numéro 473-1-2024 modifiant le règlement numéro 473-2021 relatif à l'installation et l'utilisation des compteurs d'eau

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

[1] La conseillère, Lyndsay Simard, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 473-1-2024 modifiant le règlement numéro 473-2021 relatif à l'installation et l'utilisation des compteurs d'eau;

[2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2024-03-80 Avis de motion - règlement numéro 510-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 45 100\$ relatif au reprofilage des fossés afin de déplacer l'émissaire pluvial de la rue Lalonde

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, Loïc Dewavrin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 510-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 45 100\$ relatif au reprofilage de fossés afin de déplacer l'émissaire pluvial de la rue Lalonde;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2024-03-81 Avis de motion avec dispense de lecture - règlement numéro 511-2024 relatif à la division du territoire de la Municipalité des Cèdres en six districts électoraux

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 511-2024 relatif à la division du territoire de la Municipalité des Cèdres en six districts électoraux;
- [2] Par la même occasion, le greffier-trésorier demande d'être dispensé de la lecture de ce projet de règlement puisqu'une copie de celui-ci a été remise aux élus municipaux au moins deux jours juridiques avant la présente séance.

2024-03-82 Adoption du projet de règlement numéro 511-2024 relatif à la division du territoire de la Municipalité des Cèdres en six districts électoraux

ATTENDU QUE selon les dispositions du chapitre III de la Loi sur les élections et les référendums (LERM) (L.R.Q., c. E-2.2), article 4 du 2^e paragraphe, la Municipalité se doit de diviser son territoire en districts électoraux;

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 9 de la LERM, le nombre de districts électoraux pour la Municipalité des Cèdres doit être d'au moins six et d'au plus huit;

ATTENDU QUE selon l'article 11 de la LERM, les districts électoraux doivent être délimités de façon à assurer la plus grande homogénéité socioéconomique possible de chacun, compte tenu des critères comme les barrières physiques, les tendances économiques, les limites territoriales, la superficie et la distance;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion et dispense de lecture a été donné lors de la présente séance ordinaire du 12 mars 2024;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le projet de règlement concernant la division du territoire de la Municipalité en 6 districts électoraux est soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 12 mars 2024;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de
Règlement numéro 511-2024 relatif à la division du territoire de la Municipalité des Cèdres en six districts électoraux

QUE le texte du règlement numéro 511-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2024-03-83 Avis de motion - règlement numéro 512-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 460 000\$ pour l'achat d'une propriété immobilière

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, Michel Proulx, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 512-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 460 000\$ pour l'achat d'une propriété immobilière;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2024-03-84 Adoption du règlement numéro 509-2024 régissant le déroulement des séances du conseil municipal de la Municipalité des Cèdres

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 du Code municipal du Québec, le conseil peut, par règlement, définir des règles relatives à la conduite des débats de conseil et au maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil ou des comités;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 150 du Code municipal du Québec, le conseil peut, par règlement, prescrire la durée de la période de questions durant les séances du conseil, le moment où elle a lieu et la procédure à suivre pour poser une question;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 13 février 2024 :

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Julie Paradis;
- [2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE la conseillère, Julie Paradis, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 13 février 2024 ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 509-2024 régissant le déroulement des séances du Conseil municipal de Les Cèdres

QUE le texte du règlement numéro 509-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2024-03-85 Nomination des membres du Conseil local du patrimoine

ATTENDU QUE le règlement numéro 440-2019 relatif à la constitution d'un Conseil local du patrimoine est entré en vigueur le 24 mai 2019;

ATTENDU les articles 3 et 4 dudit règlement relatifs à la composition et la durée des membres du Conseil local du patrimoine

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membre du Conseil local du patrimoine pour un mandat de 2 ans :

- Julie Paradis, élue au Conseil municipal;
- René Levac, citoyen
- Pierre-Alexandre Champagne, citoyen;
- Édith Prigent, membre non citoyen.

Adopté à l'unanimité

2024-03-86 Dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection au Conseil municipal pour l'année se terminant le 31 décembre 2023

ATTENDU QUE le trésorier doit, le cas échéant, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, déposer devant le Conseil de la Municipalité, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent;

QUE le trésorier dépose au Conseil municipal le rapport des activités du trésorier d'élection pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, et ce conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2024-03-87 Dépôt du rapport portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, dépose le rapport annuel portant sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2023.

2024-03-88 Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile

ATTENDU QUE le calendrier des délais de conservation de la Municipalité des Cèdres détermine les périodes de conservation des documents et autorise leur élimination ou versement aux archives à l'échéance de ces périodes, tel que requis par la Loi sur les archives;

ATTENDU QUE certains documents ont atteint leur durée de vie utile au 31 décembre 2023;

Le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, dépose à la présente séance municipale, la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité

2024-03-89 Résolution autorisant la signature d'une offre d'achat et l'acte de vente pour l'immeuble sis au 131, rue Valade, Les Cèdres

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité des Cèdres d'acquérir l'immeuble sis au 131, rue Valade, Les Cèdres;

ATTENDU la valeur au rôle de l'immeuble et le prix de vente demandé;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal entérine l'offre d'achat conditionnel de l'immeuble sis au 131, rue Valade sur le lot 2 047 711 au montant de 460 000 \$;

QUE le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'offre d'achat et l'acte de vente, le cas échéant;

DE MANDATER l'étude Format légal notaires et conseillers juridiques inc. pour la préparation de l'acte de vente et de tout document inhérent à l'acquisition de l'immeuble sis au 131, rue Valade.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-90

Groupe Conseil CHG inc. : proposition de services professionnels pour l'étude des options supplémentaires pour le projet de réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve

Projet numéro 2022-600-09

ATTENDU la résolution numéro 2023-05-178 octroyant à Groupe Conseil CHG inc. un mandat de services professionnels en ingénierie pour l'étude, la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de la réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve ;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'analyse d'autres options pour le projet ;

ATTENDU QUE le mandat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE MANDATER Groupe Conseil CHG inc. pour une étude des options supplémentaires dans le cadre du projet de réfection d'un tronçon du chemin du Fleuve au montant de 5 550\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à l'offre de services professionnels reçu le 23 février 2024.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-91

Construction et Expertise PG : offre de services professionnels pour une étude géotechnique – chemin Saint-Dominique

Projet numéro 2023-600-07

ATTENDU QUE le ponceau installé temporairement près du 950, chemin Saint-Dominique doit être remplacé au printemps 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer une étude géotechnique pour les travaux de remplacement;

ATTENDU QUE le mandat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

Le conseiller, Loïc Dewavrin, demande le vote :

*Michel Proulx : pour
Marcel Guérin : pour
Julie Paradis : pour*

*Loïc Dewavrin : contre
Jacques Bouchard : pour
Lyndsay Simard : pour*

Résultat : 1 contre et 5 pour

D'OCTROYER le contrat pour une étude géotechnique relatif au remplacement du ponceau situé près du 950, chemin Saint-Dominique à Construction et Expertise PG au montant de 11 806\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'offre de services numéro 11503.

Adopté sur division

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-92

Chem Action : achat de deux pompes doseuses pour les postes de distribution du Fleuve et des Chênes

ATTENDU la nécessité de procéder à la chloration et le dosage du séquestrant aux postes de distribution du Fleuve et des Chênes;

ATTENDU QUE les pompes ont atteint leur durée de vie utile;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de pompes doseuses pour la chloration et le dosage du séquestrant aux postes de distribution du Fleuve et des Chênes à Chem Action au montant total de 28 590\$ (taxes en sus) comme indiqué aux soumissions numéros 45760, 45761, 45762, 45763 et 45758.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement numéro 419-2018 (réserve - eau potable) (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-93

Pompes JP inc. : achat d'un raccord de refoulement (coude de décharge) pour la pompe Flygt au poste de pompage du Fleuve
Projet numéro 2021-600-05

ATTENDU la résolution numéro 2024-02-54 octroyant à Pompes JP inc. le contrat pour la fourniture d'une pompe Flygt au poste de pompage du Fleuve pour les eaux de lavage des filtres au sable vert;

ATTENDU la nécessité de se doter d'un raccord de refoulement (coude de décharge) pour la pompe Flygt;

ATTENDU QUE le mandat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'un raccord de refoulement (coude de décharge) pour la pompe Flygt au poste de pompage du Fleuve pour les eaux de lavage des filtres au sable vert à Pompes JP inc. au coût de 2 686.49\$ (taxes en sus), et ce tel qu'il appert à la soumission numéro 1211.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 491-2022 (financement à long terme d'activités d'investissement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-94

UBA – Groupe Somavrac : contrat pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 12%

ATTENDU les besoins en fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% pour les postes de distribution d'aqueduc ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% (35 000 litres) pour les postes de distribution d'aqueduc à UBA – Groupe Somavrac au prix unitaire de 0.098\$ le litre pour un montant total de 34 475\$ (taxes en sus) pour la période du 28 mars 2024 au 27 mars 2025.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-95 L’Affiche Lettrage & Enseigne : contrat pour la confection d’enseignes de parcs municipaux (phase 2)

ATTENDU le projet d’enseignes de parcs municipaux entamé en 2023 par la réalisation de la phase 1 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser la phase 2 du projet et se doter d’enseignes pour les parcs Daviau, Émile, Besner, Jeanne et Saint-Féréol ;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D’OCTROYER le contrat pour la confection de cinq enseignes de parcs municipaux sur dalles de béton à l’Affiche Lettrage & Enseignes au montant total de 19 900\$ (taxes en sus), et ce tel qu’il appert aux soumissions datées du 16 février 2024.

Adopté à l’unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-96 Aedifica : offre de services pour un accompagnement professionnel en urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite être accompagnée pour la réalisation d’un argumentaire relatif au programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE ce programme vise à fournir des compensations financières annuelle égalant les revenus nets de dix ans de développement résidentiel;

ATTENDU QUE le mandat vise à estimer les revenus potentiels sur la base d’une projection démographique sans tenir compte des limites du périmètre d’urbanisation;

ATTENDU l’expertise de la firme Aedifica;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE MANDATER la firme Aedifica pour un accompagnement en urbanisme dans la rédaction d'un argumentaire relatif au programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal au montant forfaitaire de 16 495\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-97

Vincent Lefebvre : embauche à titre de conseiller en urbanisme / poste contractuel permanent et à temps plein

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de conseiller en urbanisme dûment publié le 11 janvier 2024 ;

ATTENDU les entrevues effectuées le 13 février 2024 et la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'EMBAUCHER Vincent Lefebvre à titre de conseiller en urbanisme, poste contractuel permanent et à temps plein;

D'AUTORISER le maire Bernard Daoust, et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer le contrat de travail de Vincent Lefebvre selon les conditions de travail intervenues entre les parties;

QUE la date d'embauche est effective au 18 mars 2024, et ce conditionnellement à un examen médical préembauche satisfaisant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-98

~~Laurence Hamel, embauche à titre de coordonnatrice au Service des loisirs / poste permanent et à temps plein (remplacement de congé de maternité)~~

~~ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de coordonnateur à la vie culturelle et communications dûment publié le 8 février 2024 ;~~

~~ATTENDU les entrevues effectuées le 27 février 2024 et la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;~~

~~Il est proposé par Lyndsay Simard~~

~~Appuyé par xxx~~

~~Et résolu~~

~~D'EMBAUCHER Laurence Hamel à titre de coordonnatrice à la vie culturelle et communications, poste cadre, permanent et à temps plein en remplacement d'un congé de maternité;~~

~~QUE le poste relève de l'entente de travail des employés cadres de la Municipalité des Cèdres en vigueur;~~

~~QUE la date d'embauche est effective du 18 mars 2024 jusqu'au retour du congé de maternité de l'employée, et ce conditionnellement à un examen médical préembauche satisfaisant.~~

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

~~Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.~~

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-99

Comité de la santé et sécurité au travail : modification des membres

ATTENDU l'obligation légale de constituer le Comité sur la santé et la sécurité au travail;

ATTENDU la nécessité de réviser la composition des membres du Comité sur la santé et la sécurité au travail;

Il est proposé par Lyndsay Simard

Appuyé par Julie Paradis

Et résolu

QUE les employés attitrés au poste ici-bas soient nommés à siéger au Comité sur la santé et la sécurité au travail :

Poste	Statut
Directeur général et greffier-trésorier	Cadre
Contremaître du Service des travaux publics	Cadre
Directeur du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire	Cadre
Responsable des bâtiments	Cadre
Inspecteur municipal	Syndiqué
Adjointe de direction et conseillère en ressources humaines	Syndiqué
Préposée à la bibliothèque	Syndiqué
Ouvrier à la voirie (Hugo Poltronetti)	Syndiqué

Adopté à l'unanimité

2024-03-100 Nomination de chefs d'équipe pour la saison estivale 2024 au Service des travaux publics

ATTENDU la pertinence de nommer deux chefs d'équipe au Service des travaux publics pour la période estivale 2024;

ATTENDU l'appel de candidatures dûment affiché;

ATTENDU les dispositions de la convention collective de travail des employés de service en vigueur;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE NOMMER Guillaume Jasmin et André Vinet à titre de chefs d'équipe pour la période estivale 2024, et ce selon les conditions prévues à la convention collective de travail des employés de service en vigueur ;

QUE le poste de chefs d'équipe débute le 1^{er} avril et se termine le 15 novembre 2024 ;

QUE le contremaître du Service des travaux publics, Fritz Desanges, est autorisé, si requis, à nommer un substitut pour le poste de chef d'équipe.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-101 L'Air en Fête : autorisation de signature du protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois

ATTENDU QUE l'entente intervenue avec L'Air en Fête concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois est échue;

ATTENDU la volonté d'offrir un service de camp de jour municipal aux citoyens de Les Cèdres;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, le protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois avec L'Air en Fête;

QUE l'entente est valide pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2024, 2025 et 2026;

D'ABROGER la résolution numéro 2023-11-431.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-03-102 Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville : demande d'autorisation de passage pour la Randonnée du Souvenir Thierry Leroux

ATTENDU la demande d'autorisation de passage de la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville sur le territoire de la Municipalité dans le cadre de la Randonnée du Souvenir Thierry Leroux qui se déroulera du 22 au 24 août 2024;

ATTENDU QUE le convoi traversera la Municipalité et plus spécifiquement le chemin du Fleuve le jeudi, 22 août 2024, entre 14h00 et 15h00, comme indiqué au plan joint à la demande ;

ATTENDU QUE la Randonnée du souvenir Thierry Leroux est une activité de collecte de fonds au profit de la fondation Thierry Leroux ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'AUTORISER la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville à circuler sur le territoire de la Municipalité dans le cadre de l'évènement la Randonnée du souvenir Thierry Leroux, le 22 août 2024, et ce tel que prévu aux endroits indiqués au plan déposé avec la demande.

Adopté à l'unanimité

2024-03-103 V.I.V.R.E. & Grandir Autrement : marche pour l'autisme 2024

ATTENDU la demande d'autorisation de passage de l'organisme V.I.V.R.E. & Grandir Autrement sur le territoire de la Municipalité dans le cadre de la marche de l'autisme 2024 ;

ATTENDU QUE l'évènement se tiendra en matinée le samedi 27 avril 2024 ;

ATTENDU QUE le parcours de la marche s'effectue sur la piste cyclable du canal de Soulanges en partance de Pointe-des-Cascades vers Les Cèdres;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER V.I.V.R.E. & Grandir Autrement à circuler sur la piste cyclable du canal de Soulanges sur le territoire de la Municipalité dans le cadre de l'évènement la Marche de l'autisme 2024, le 27 avril 2024, et ce tel que prévu au plan déposé avec la demande.

Adopté à l'unanimité

2024-03-104 Vélo Québec évènements : Le Weed-End pour combattre le cancer

ATTENDU la demande de passage de Vélo Québec évènements sur le territoire de la Municipalité des Cèdres pour la tenue de l'évènement cycliste Le Week-End pour combattre le cancer qui se déroulera le dimanche 7 juillet 2024;

ATTENDU QUE l'évènement consiste en une randonnée cyclotouristique à rues ouvertes regroupant 500 cyclistes et marcheurs sur différents parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus cette année à Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU QUE Vélo Québec Événements est mandaté par la Fondation de l'hôpital général juif Société canadienne de la sclérose en plaques et que l'objectif est de soutenir des programmes de recherches essentiels, des soins d'exception et des innovations de pointe;

ATTENDU QUE le convoi traversera la Municipalité et plus spécifiquement le chemin du Fleuve le 7 juillet 2024, comme indiqué au plan joint à la demande ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER Vélo Québec évènements à circuler sur le territoire de la Municipalité dans le cadre de l'évènement Le Week-End pour combattre le cancer, le 7 juillet 2024, et ce tel que prévu aux endroits indiqués au plan déposé avec la demande.

Adopté à l'unanimité

2024-03-105 Rapport d'activité annuel sur le schéma de couverture de risque en incendie pour l'exercice 2023 et projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

ATTENDU l'obligation, de chacune des municipalités, de fournir les rapports relatifs au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ADOPTER le rapport annuel 2023 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2023 et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce pour fins de transmission au ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

2024-03-106 Programme de prévention incendie du Service de Sécurité incendie de Les Cèdres en raison de l'imputabilité municipale des actions prescrites au schéma de couverture de risque en sécurité incendie

ATTENDU le schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie (SCRSI) attesté par le ministre de la Sécurité publique le 24 janvier 2023 et modifié le 7 juin 2023;

ATTENDU l'audit du Service de sécurité incendie de Les Cèdres le 29 novembre 2023;

ATTENDU les recommandations du directeur de la sécurité incendie, sécurité civile, environnement et infrastructures de la MRC de Vaudreuil-Soulanges suite à l'audit du Service de sécurité incendie de Les Cèdres;

ATTENDU QUE les documents relatifs aux programmes de prévention incendie doivent être déposés à une séance ordinaire du conseil municipal en raison de l'imputabilité municipale des actions prescrites au SCRSI;

ATTENDU QUE l'action numéro 2 qui touche le programme d'évaluation et d'analyse des incidents du programme de prévention de septembre 2022 a été modifiée le 21 février 2024;

ATTENDU QUE l'action numéro 7 qui touche le programme de vérification des avertisseurs de fumée du programme de prévention de septembre 2022 a été modifiée le 21 février 2024;

ATTENDU QUE l'action numéro 10 qui touche le programme sur l'inspection périodique des risques plus élevé du programme de prévention de septembre 2022 a été modifiée le 21 février 2024;

ATTENDU QUE l'action numéro 12 qui touche le programme de sensibilisation du public du programme de prévention de septembre 2022 a été modifiée le 21 février 2024;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ADOPTER le programme de prévention incendie relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

Deuxième période de questions aux citoyens : 21h09 à 21h31

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2024-03-107 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h42.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier

VERSIO NON OFFICIELLE